

187

N° 212. Du 5^e jour complémentaire an 17.

LAISSEZ passer librement francis Mollat
natif d Champfagnac domicilié à 18 municipalité
d 18 département d Cantal âgé de 31 ans, taille
d m. 598 m cheveux et sourcils châtain gris yeux gris
front dehors nez moyen bouche de même menton large visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de un préfet de municipalité
en date du 11^e jour complémentaire et sur l'attestation du citoyen Jean Briou demeurant
à Aurillac et du citoyen Ju. Bapt. Briou demeurant à
lesquels ont signé avec nous. W. Mollat un préfet de municipalité

Briou Briou

fait compte au pair j'engue
Cj'ant

N° 107 Du 1^{er} Vendémiaire an 17

LAISSEZ passer librement Pierre Longuevergne
natif d Loupjac domicilié à 18 municipalité
d 18 département d Cantal âgé de 45 ans, taille
d m. 679 m cheveux et sourcils châtain yeux brun
front plat nez aigu bouche ordinaire menton fourché visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de un préfet de municipalité
en date du 26 fructidor et sur l'attestation du citoyen Jean Guignot demeurant
à Aurillac et du citoyen Jacques Raymond demeurant à
lesquels ont signé avec nous. P. Longuevergne

Raymond Mairie Longuevergne

N° 2 Du 2^e jour

LAISSEZ passer librement Henry Barbet
natif d Ally domicilié à 18 municipalité
d 18 département d Cantal âgé de 23 ans, taille
d m. 679 m cheveux et sourcils noir yeux brun
front un peu nez long bouche ordinaire menton fourché visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.°

allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.
Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de un préfet de municipalité
en date du 26 fructidor et sur l'attestation du citoyen Ant. Guignot demeurant
à Aurillac et du citoyen Jacques Raymond demeurant à
lesquels ont signé avec nous. H. Barbet

Barbet Raymond Mairie